



ORDRE DES **ADMINISTRATEURS AGRÉÉS** DU QUÉBEC

# RAPPORT ANNUEL

2014 ► 2015

## Lettres de présentation

QUÉBEC, SEPTEMBRE 2015

---

**Monsieur Jacques Chagnon**

Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2015.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,  
**M<sup>e</sup> Stéphanie Vallée**

MONTREAL, SEPTEMBRE 2015

---

**M<sup>e</sup> Stéphanie Vallée**

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Le Président,  
**Jacques Grisé**

MONTREAL, SEPTEMBRE 2015

---

**M<sup>e</sup> Jean Paul Dutrisac**

Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour les activités réalisées au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président,  
**Jacques Grisé**

## Table des matières

Lettres de présentation .....	2
Mot de la présidente sortante .....	4
Rapport de la directrice générale .....	6
Rapport des activités du Conseil d'administration .....	8
Message des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec .....	12
Rapport du Bureau du Syndic .....	13
<b>Rapport des activités des comités statutaires</b>	
Comité d'inspection professionnelle .....	15
Conseil de discipline .....	17
Comité de révision .....	18
Conseil d'arbitrage .....	18
Comité d'audit .....	19
Comité de la formation .....	20
Comité de révision des demandes d'équivalence .....	21
<b>Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires .....</b>	<b>21</b>
<b>Effectif professionnel, admissions et conformité .....</b>	<b>22</b>
<b>États financiers consolidés .....</b>	<b>32</b>

### Note aux lecteurs

Dans le but d'alléger le texte :

- i) sauf exception, les titres professionnels et universitaires ont été retirés ;
- ii) le masculin est utilisé sans discrimination.

## Mot de la présidente sortante



CHANTAL DALPÉ

Chers membres,

Une autre année vient de s'écouler et je peux vous assurer qu'elle ne fut pas de tout repos, mais si riche en revirements et succès!

Au cours de la dernière année, nous avons des objectifs en tête et un travail colossal a été effectué afin de les réaliser.

Nous avons tenté de mieux cerner vos besoins et d'étendre notre éventail de services de façon plus stratégique. Grâce à votre collaboration, nous avons réévalué notre offre, nous avons analysé nos ententes de partenariats existantes et nous nous sommes recentrés vers des activités porteuses.

Un effort soutenu de la direction générale en matière de contrôle des dépenses a porté fruits. En ce sens, afin de poursuivre notre croissance, nous avons grandement besoin de votre rayonnement et de votre implication. Nous remarquons d'ailleurs un intérêt grandissant en ce qui concerne votre présence au sein de différents comités de l'Ordre.

L'année 2014 a également été marquée par le départ de M<sup>e</sup> Denise Brosseau à la direction générale et par l'arrivée de notre directrice générale actuelle, France Vézina. Un grand changement ne vient jamais seul : l'équipe de la permanence a été revue, resserrée et solidifiée.

Engagé à fournir un espace de travail stimulant, le Conseil d'administration a approuvé le déménagement des bureaux de l'Ordre. En effet, des locaux mieux aménagés ainsi que des espaces additionnels disponibles permettront d'offrir des services mieux adaptés à nos membres.

Le Conseil d'administration est également fier d'avoir trouvé un terrain d'entente avec la Fiducie de l'Ordre. En effet, la Fiducie a été substituée et l'Ordre compte maintenant une Fondation. Ce véhicule plus moderne permettra une meilleure agilité, tout en conservant pratiquement les mêmes objectifs.

À la demande de l'Office des professions, l'OAAQ a été amené à réfléchir puis à recommander des actes pouvant être réservés aux Adm.A. Des rapports de très grande qualité ont pu être présentés, grâce à vous, grâce à nos membres experts qui ont soutenu la permanence dans l'élaboration de ces travaux. Il s'agit d'une fenêtre d'opportunité que nous ne pouvons laisser passer et votre appui demeure indispensable dans le suivi et les mises à jour, lorsque requis. La direction générale effectue un suivi serré avec les représentants gouvernementaux.

Un suivi régulier est également effectué en ce qui concerne le champ évocateur (37i) des Adm.A. Après avoir mis beaucoup d'efforts dans l'élaboration de cette modification importante, nous sommes pour le moins déçus de la lenteur à obtenir une approbation finale de la part des autorités. Comme promis, nous demeurons vigilants et nous comptons sur l'Office des professions pour nous appuyer dans cette démarche.

Une fois de plus, le congrès de l'Ordre fut un franc succès. Ce rendez-vous annuel est un moment privilégié pour améliorer nos connaissances, rencontrer nos pairs et également, féliciter les membres qui y sont honorés.

Je vous signe aujourd'hui mon dernier rapport non sans un pincement au cœur. En effet, vous le savez déjà, j'ai décidé de céder ma place. Après cinq années à la présidence du C.A. de l'Ordre, je me dois de tirer ma révérence et de laisser la place, tout en étant convaincue que ma relève sera assurée avec brio. Nous avons un Conseil d'administration solide, indépendant et diversifié en termes d'expertises. J'en profite pour continuer d'encourager les femmes à s'impliquer davantage à titre d'administratrices et ainsi permettre une plus grande diversité au sein des Conseils d'administration. Pour finir, je souhaite le meilleur succès possible au nouveau président, Jacques Grisé. Il fut d'un grand appui pour moi tout au long de mes mandats. Il a désormais le mien!

**Remerciements**

Je tiens donc à remercier très sincèrement les membres du C.A. pour leur soutien et honnêteté. Je souhaite souligner le travail exceptionnel de la permanence et je les en remercie grandement. Je remercie également M<sup>e</sup> Denise Brosseau pour son dynamisme et son soutien au cours de ces années, Dominique Derome, directrice générale par intérim, qui a su laisser sa trace à l'occasion de son court mandat et, particulièrement, France Vézina pour son implication et sa capacité à faire aboutir les choses. Merci!

Un merci spécial à M<sup>e</sup> Jean Paul Dutrisac, président de l'Office des professions, pour son appui et sa disponibilité. Merci également à Dr Diane Legault, présidente du Conseil interprofessionnel du Québec pour sa vision, son énergie et sa volonté de dynamiser son organisation. Je souhaite souligner la volonté de l'Ordre à collaborer avec les autres ordres professionnels et, à cet effet, je remercie chacun des présidents qui collaborent ensemble afin de mieux rencontrer notre mission, qui, rappelons-le, est la même pour tous, la protection du public.

Enfin, chers membres Adm.A., je vous remercie personnellement. Vous avez été une grande source de motivation, vous m'avez inspirée et m'avez permis de repousser mes limites. Je suis fière de faire partie d'un ordre professionnel qui compte tant de personnes extraordinaires. Je m'assois maintenant à vos côtés et ensemble, continuons à faire grandir l'Ordre, pour le bénéfice de notre profession et de notre communauté.

Meilleures salutations!

*Chantal Dalpé*

## Rapport de la directrice générale



FRANCE VÉZINA

Comme le mentionne Chantal Dalpé, ce rapport marque une année synonyme de nombreux changements au sein de l'Ordre, particulièrement au niveau de la direction générale, vu la période de transition assurée par Dominique Derome et mon entrée en poste le 26 janvier 2015.

C'est avec enthousiasme que j'ai entrepris mon mandat à la direction générale de l'Ordre et j'ai constaté que les défis étaient nombreux.

D'entrée de jeu, j'ai effectué un plan de rencontres pour communiquer, dès les premiers mois, avec les partenaires, les parties prenantes, les membres des comités, etc., et ainsi prendre le pouls et réaliser l'évaluation la plus complète possible afin de rapidement comprendre et maîtriser les enjeux.

Les défis les plus importants concernent le rehaussement de la valeur ajoutée pour les membres, l'augmentation de notre membership ainsi que le rééquilibrage des finances de l'Ordre tout en maintenant le cap sur notre mission de protection du public.

### Révision du plan d'action

Conséquemment, nous avons révisé le plan d'action annuel qui découle de la planification stratégique en fonction de ces priorités. Sommairement, nous misons sur l'augmentation des membres en segmentant mieux les clientèles et en personnalisant notre approche auprès des gestionnaires et la relève des jeunes professionnels, des conseillers en management certifié (C.M.C.), des gestionnaires de copropriété, des étudiants et des nouveaux arrivants.

Conformément au plan d'action et de concert avec le Conseil d'administration, nous avons mis sur pied un comité de recrutement, car l'admission de nouveaux membres, et leur rétention par la suite, est au cœur des enjeux.

Dans le même objectif, j'ai mis l'emphase sur le développement des partenariats et nous avons réactivé des alliances stratégiques et en avons développé de nouvelles afin d'accentuer la visibilité de l'Ordre en vue du recrutement.

### Développement professionnel

Également, nous avons créé un comité de développement professionnel pour mieux cibler les activités de formation offerte aux membres. Ce comité, tout comme celui du recrutement, est composé de membres de divers secteurs d'activités afin d'être le plus représentatif possible, et son objectif est d'assurer une bonification constante de l'offre de formations. Entre autres, il tend à ajuster l'offre de cours et à favoriser le plus grand nombre possible d'activités en salle et en ligne, ce dernier mode gagnant en popularité vu sa facilité d'accès. Par ailleurs, un sondage a été adressé aux membres sur la formation et sur le congrès pour répondre davantage aux attentes exprimées.

Vous avez sans doute constaté que nous avons conçu pour vous la démarche réflexive qui s'échelonne sur quatre étapes, le tout en lien direct avec la *Charte des compétences de l'administrateur agréé*. C'est un outil performant et personnalisé qui permet au membre de s'autoévaluer afin d'améliorer ses compétences. Je vous invite donc à l'utiliser d'autant plus qu'il est facile à parcourir.

### Réseautage et communications

En complémentarité, l'Ordre veut créer plus d'opportunités pour favoriser le réseautage et le partage d'expertises entre les membres. C'est pourquoi nous tiendrons des petits déjeuners-conférences en sus des cours en salle réguliers. Le congrès annuel est également une occasion privilégiée de formation et de réseautage avec des thèmes à la fine pointe, qui interpellent les membres.

Toujours dans la perspective d'une meilleure offre de services, un autre sondage a été envoyé à tous

en juin 2015 sur l'appréciation de l'Ordre et de ses services dans le but de répondre le mieux possible aux membres. Comme nous accentuons nos efforts pour hausser la valeur ajoutée d'être membre de l'Ordre, nous mettons l'accent sur les communications avec les membres; particulièrement, rendre compte de nos actions, poursuivre la visibilité sur les réseaux sociaux et alimenter les membres en contenu sur les meilleures pratiques de gouvernance et de gestion.

Nous travaillons aussi présentement afin que les membres soient mieux référencés sur le site Internet, dans un répertoire plus accessible au public, avec des recherches par nom, région, expertise, etc.

### **Actes réservés et copropriété**

En lien avec l'amélioration du positionnement de l'Ordre, nous avons poursuivi nos représentations dans nos demandes d'actes réservés. Le dossier sur la copropriété a capté particulièrement notre attention et nous avons réalisé un plan d'action pour rencontrer les parties prenantes ainsi que le ministère de la Justice. Nous attendons avec impatience le projet de loi visant une meilleure réforme législative en vue d'une réserve d'activités en gestion de copropriétés. D'ailleurs, un site Internet a déjà été créé au printemps pour le public avec le ministère de la Justice et la Chambre des notaires auquel l'Ordre a participé activement et sur lequel il a assurément une belle visibilité.

### **Conclusion**

Enfin, au niveau des finances de l'Ordre, nous avons réussi à dégager un léger excédent cette année et il faut travailler sans relâche pour diminuer le déficit accumulé de l'Ordre.

J'amorçais ce mot sur la lancée du changement pour l'Ordre et je termine sur la même note avec la décision du C.A. en 2014 de déménager les bureaux de l'Ordre. Nous sommes donc heureux de vous accueillir dorénavant dans de nouveaux locaux plus appropriés aux besoins de l'Ordre.

En terminant, je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration, les bénévoles membres des différents comités, les partenaires ainsi que les employés qui m'ont très bien accueillie et me soutiennent dans cette grande mission.

Toute petite équipe que nous sommes, soyez assurés que nous déployons tous les efforts nécessaires pour répondre à vos besoins.

La directrice générale,

*France Vézina*

## Rapport des activités du Conseil d'administration

### PRÉSIDENTE

---

Chantal Dalpé

Réélue le 16 mai 2013, au suffrage des administrateurs élus

### ADMINISTRATEURS ÉLUS

---

Aucune élection n'a eu lieu durant l'exercice 2014-2015.

**Région électorale I** (Bas-St-Laurent, Côte-Nord, Capitale-Nationale, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Estrie et Centre-du-Québec)

Jacques Grisé, vice-président

Élu par acclamation le 3 avril 2013

Louise Rochette, trésorière

Élue par acclamation le 3 avril 2013

**Région électorale II** (Montérégie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides et extérieur du Québec)

Serge Deschênes

Élu par acclamation le 3 avril 2013

Démission le 5 décembre 2014

Jacques Cusson

Coopté le 26 mars 2015

**Région électorale III** (Montréal et Laval)

Chantal Dalpé, présidente

Élue par acclamation le 12 avril 2011

Pierre Bergeron

Élu par acclamation le 12 avril 2011

Michel Lamontagne

Coopté le 27 mars 2014

### ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

---

Yves Godbout

Nommé le 16 mai 2011

Louis-Marie Bissonnette

Nommé le 16 mai 2013

### SECRÉTAIRE

---

M<sup>e</sup> Denise Brosseau (jusqu'au 27 juin 2014)

M<sup>e</sup> Nicolas Handfield (depuis le 28 juin 2014)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

---

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Le rapport annuel 2014-2015 sera présenté le 14 octobre 2015 lors de l'assemblée générale annuelle.

## RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015, le Conseil d'administration a tenu 16 réunions, dont 11 réunions extraordinaires, au cours desquelles ont été dûment proposées et appuyées les résolutions suivantes. Seules les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport.

### ► DOSSIERS PROFESSIONNELS

Adoption des demandes de permis et des demandes d'équivalences;

Radiation du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut de payer la cotisation annuelle, et ce, en vertu du paragraphe 1 de l'article 85.3 du *Code des professions*;

Retrait de l'obligation de formation de 6 heures en «compétences fondamentales» du programme de formation continue obligatoire pour la période de référence 2013-2015;

Demande d'enquête spéciale sur compétence d'un membre;

Adoption du Guide de référence de la formation continue obligatoire pour la période de référence 2015-2017;

Adoption de mémoires de demandes d'activités réservées en administration de copropriétés, en fiscalité et en administration des résidences-services pour personnes avec besoins spécifiques.

### ► DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Nominations :

- Nomination de Jacques Grisé à titre de vice-président jusqu'en juin 2015;
- Nomination de Louise Rochette à titre de trésorière jusqu'en juin 2015;
- Nomination de Nicolas Handfield à titre de secrétaire de l'Ordre et secrétaire du comité d'inspection professionnelle;
- Nomination de Sylvie Lavallée à titre de secrétaire du Conseil de discipline;
- Nomination d'Éric F. Gosselin à titre de président du comité d'inspection professionnelle en remplacement de Pierre Perrault;
- Nomination de Michel Lamontagne à titre de Fiduciaire de la Fiducie du fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre;
- Renouvellement du mandat de Ronald Bannon, Nathalie Parenteau et Jacques Brouillard à titre de membres du comité d'inspection professionnelle jusqu'en mars 2017;
- Nomination de Martine Gosselin à titre de membre du comité d'inspection professionnelle jusqu'en mars 2017;
- Renouvellement du mandat de Gaston Lafleur et J. L. Gilles LeVasseur à titre de membre du Conseil de discipline jusqu'en mars 2018;
- Nomination de Denise Brosseau à titre de membre du Conseil de discipline jusqu'en mars 2018;
- Nomination de Jean Marois à titre de membre du Conseil d'arbitrage jusqu'en mars 2016;
- Nomination de Dominique Derome à titre de membre externe du comité d'audit jusqu'en mars 2015, puis de nouveau jusqu'en mars 2016;
- Nomination de Pierre Bergeron à titre de membre du comité d'audit en remplacement de Serge Deschênes;
- Nomination de Bernard Angers, Robert Gravel, Pierre Germain, Yvan Fortin, Denis Lefebvre, Robin W. de Celles, Normand Tremblay, Clément Bourassa, Yves L. Roch, Jan Towarnicki et Aline Désormeaux à titre d'inspecteurs jusqu'en mars 2017;
- Renouvellement du mandat de Line Lacroix et Jeanne Simard à titre de membres du comité de révision des demandes d'équivalence jusqu'en mars 2017;
- Nomination de Jean-Daniel Brisson à titre de président de la section professionnelle C.M.C. jusqu'en juin 2016;
- Nomination de France Vézina et Nicolas Handfield à titre de représentants substitués au Conseil interprofessionnel du Québec jusqu'en mars 2016;
- Nomination de Pierre Perrault, Éric F. Gosselin et Gaétan Veillette à titre de scrutateurs pour les élections au Conseil d'administration de l'Ordre de 2015;

Cooptation de Jacques Cusson à titre d'administrateur représentant la région électorale II en remplacement de Serge Deschênes;

Approbation du processus de dotation d'une nouvelle direction générale, des contrats concernant la direction générale par intérim ainsi que l'embauche de la nouvelle directrice générale;

Adoption de la *Politique et directives concernant le comité de gouvernance*, de la *Politique et directives concernant la cotisation annuelle et les frais administratifs exigibles* et de la *Politique et directives relatives à l'approvisionnement responsable et aux opérations de suivi*;

Adoption de modifications à la *Politique et directives concernant les affaires du Conseil d'administration et des comités statutaires*;

Approbation d'un règlement hors cour dans le dossier de la Fiducie;

Adoption des orientations en matière de communications de l'Ordre;

Prolongation du plan stratégique 2012-2015 jusqu'au 31 mars 2016;

Adoption du plan d'actions 2015-2016;

Adoption des Prix et distinctions 2014-2015;

Recommandation du Prix Mérite du CIQ 2014-2015;

Création d'un poste d'invité «Président sortant» au Conseil d'administration.

#### ► DOSSIERS RELATIFS AUX FINANCES

Adoption du budget 2015-2016;

Adoption des états financiers audités 2013-2014;

Adoption d'une recommandation aux membres présents à l'Assemblée générale annuelle 2014 pour le choix des auditeurs des états financiers 2014-2015;

Adoption du montant de la cotisation annuelle et des frais administratifs pour l'exercice 2015-2016;

Approbation de la conclusion d'un bail pour les locaux du siège social de 10 ans débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2015 avec Bell Canada au 1050 Beaver Hall à Montréal;

Approbation d'une dépense d'immobilisation pour les améliorations locatives des nouveaux locaux du siège social et pour le mobilier de ces nouveaux locaux;

Ouverture d'un REER collectif pour les employés de l'Ordre auprès de la Financière des professionnels;

Approbation d'une dépense d'immobilisation et d'un contrat de fourniture de services pour un nouveau système téléphonique;

Approbation d'une dépense d'immobilisation pour la dématérialisation des dossiers membres;

Approbation d'un contrat de fourniture de services pour le photocopieur multifonctions.

#### ► DOSSIERS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION

*Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*

- Adopté par le Conseil d'administration le 13 décembre 2013
- Approuvé sans modifications par l'Office des professions le 2 mai 2014
- Entrée en vigueur le 5 juin 2014

Proposition d'un libellé modifiant l'article 1.27 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*

- Adopté par le Conseil d'administration le 26 octobre 2012
- Approuvé par décret du gouvernement le 18 juin 2014
- Entrée en vigueur le 17 juillet 2014

Nouvelle proposition d'un libellé modifiant l'article 1.27 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*

- Adopté par le Conseil d'administration le 4 février 2015
- En processus d'évaluation par l'Office des professions

Nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des administrateurs agréés*

- Adopté par le Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> octobre 2014
- Approuvé avec modifications par l'Office des professions du Québec le 10 novembre 2014
- Publié à la Gazette officielle du Québec le 26 novembre 2014 pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015

## PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL (AU 31 MARS 2015)

---

### **Directrice générale**

France Vézina

### **Syndic**

Claude Ayotte

### **Le personnel**

Manon Daneau

Directrice, Formation & événements

M<sup>e</sup> Nicolas Handfield

Directeur, Affaires juridiques & Secrétaire

Florence Lagouarde

Coordonnatrice, Communications et webmestre

Gabriela Polanco

Coordonnatrice aux activités

Florence Sisto

Coordonnatrice, Services aux membres

Belinda Muscadin Blanchard

Technicienne, Administration et accueil

Cathy Lee Hachey

Agente, Gestion documentaire

## Message des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

**Louis-Marie Bissonnette**  
**Yves Godbout**

Nous avons le privilège, pour une troisième fois, à titre d'administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ) de participer au Rapport annuel de l'Ordre.

Les administrateurs nommés de l'OPQ ont les mêmes pouvoirs et obligations que ceux élus par les membres de l'Ordre, à l'exception qu'ils ne participent ni à l'élection de l'exécutif (président, vice-président ou trésorier), ni au remplacement de postes vacants. Au cours de l'année 2014-2015, ceux-ci ont siégé à différents comités, le premier à titre de président au comité d'audit et le second comme membre des comités de révision, de gouvernance et du Fonds d'indemnisation.

Comme administrateurs nommés, notre préoccupation première est de s'assurer que l'Ordre s'acquitte adéquatement de sa mission de protection du public. À cet égard, nous croyons que la qualité des travaux du Bureau du Syndic de même que de ceux réalisés en matière d'inspection professionnelle contribue largement à la protection du public. Nous sommes d'avis également que le personnel de la permanence de l'Ordre consacre des efforts importants en vue de fournir au Conseil d'administration l'expertise et le soutien nécessaire à l'exercice de ses fonctions et d'assurer les membres que leur ordre est géré de façon saine et prudente.

Tout en considérant l'importance des efforts qui ont été consentis pour accroître le membership de l'Ordre et sa viabilité, nous sommes d'avis que le recrutement de nouveaux membres au cours de la présente année continuera d'occuper, tant pour le Conseil d'administration que la permanence de l'Ordre, une place de premier plan dans les priorités d'action.

Aussi, nous croyons que les travaux qui ont été menés en regard de la *Charte des compétences de l'administrateur agréé* de même que ceux reliés à la modernisation du champ descriptif (37i) de la profession d'administrateur agréé contribueront au développement et au rayonnement de la profession de même qu'à l'accroissement de son membership.

Nous pensons qu'il y a une volonté de plus en plus grande de la part des administrateurs et gestionnaires, qu'ils proviennent du secteur public ou privé, d'assurer dans leurs organisations une gouvernance responsable, saine et éthique favorisant ainsi la confiance et la protection du public.

En terminant, nous avons observé au cours de la dernière année que l'Ordre, grâce à la contribution de son Conseil d'administration, de sa permanence de même que celle de ses membres, est sur la bonne voie pour accroître son rayonnement et être reconnu pour son apport marqué en matière de gouvernance responsable et efficace.

## Rapport du Bureau du Syndic

**Claude Ayotte**, Syndic

**Claude Laurent**, syndic adjoint

**Jacques Ostiguy**, syndic adjoint

Le rôle d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public. À cette fin, des responsabilités sont confiées au Syndic pour recevoir les plaintes du public relativement à la gestion déontologique de la pratique des membres de l'Ordre. Ainsi, il est possible pour le citoyen de s'adresser directement au Syndic.

Quoique soumis aux directives administratives de l'Ordre, le Syndic a par ailleurs une indépendance totale en ce qui concerne la gestion des dossiers sous enquête, le tout conformément à l'article 121.1 du *Code des professions*. Son seul objectif est la protection du public.

L'Office des professions décrit ainsi les droits et recours : toute personne peut exercer un recours contre un professionnel si elle croit que celui-ci a :

- fait preuve d'incompétence, de négligence ou d'un manque d'intégrité à son égard ou dans le traitement de son dossier
- manqué à ses obligations professionnelles.

Il existe trois (3) types de recours contre un professionnel : les recours disciplinaires, les recours relatifs aux honoraires et les recours judiciaires. Dans certaines circonstances, les trois (3) recours peuvent être exercés simultanément.

Lorsque le Syndic a terminé son enquête, il détermine s'il y a lieu de déposer une plainte formelle devant le Conseil de discipline de l'Ordre. Si ce dernier ne dépose pas de plainte, il doit l'expliquer par écrit au plaignant. Si le plaignant n'est pas en accord avec la décision du Syndic, il peut contester cette décision devant le comité de révision de l'Ordre.

Le Syndic exerce aussi un rôle de conciliateur ou de médiateur, dans le cas où un client a un différend concernant le montant des honoraires qui lui sont réclamés par un membre de l'Ordre ou lorsque des conflits impliquent les membres à d'autres parties.

Le Syndic a une délégation de pouvoir du Conseil d'administration de l'Ordre, partagée avec le directeur des affaires juridiques, afin d'enquêter sur l'utilisation illégale des titres Adm.A. et C.M.C., suite à des dénonciations du public ou de membres de l'Ordre ou révélée par le programme de surveillance médiatique.

Le Syndic reçoit plusieurs appels de membres, de particuliers, d'organismes publics ou d'entreprises qui désirent porter plainte, avoir des informations sur des questions d'ordre déontologique ou réglementaire, pour vérifier si un membre est inscrit au tableau de l'Ordre ou s'il a été sanctionné par le Conseil de discipline. Il accompagne également de façon préventive les membres ayant certains questionnements au niveau de leurs obligations professionnelles et déontologiques.

Une surveillance médiatique des journaux et une cybersurveillance des différents réseaux sociaux sont effectuées afin de détecter des dérogations déontologiques ou des usurpations de titre.

## Rapport du Bureau du Syndic (suite)

La vérification des dossiers résultant de la Commission Charbonneau, de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) et/ou de l'escouade Marteau est plus longue à effectuer, car la preuve est, pour l'instant, non accessible.

Nous avons noté une augmentation des demandes d'information de la part du public. Nous attribuons cette hausse aux différentes commissions d'enquêtes et perquisitions de l'UPAC.

### DOSSIERS ENQUÊTES

Nombre de dossiers en suspens au 31 mars 2014 .....	18
Nombre de dossiers ouverts durant l'exercice .....	10
Nombre de membres sous enquête au 31 mars 2014 .....	18
Nombre de membres sous enquête durant l'exercice .....	29
Nombre de membres sous enquête au 31 mars 2015 .....	17
Nombre de décisions de porter plainte .....	0
Nombre de dossiers fermés durant l'exercice .....	12
Nombre de dossiers réglés par conciliation .....	0
Nombre de dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2015 .....	16
Nombre de vérifications du programme VIGIE médiatique .....	327
Nombre de dossiers en conciliation de comptes d'honoraires .....	0

### DOSSIERS DISCIPLINE

Nombre de dossiers en suspens au 31 mars 2014 .....	3
Nombre de plaintes déposées durant l'exercice .....	0
Nombre de dossiers fermés durant l'exercice .....	1
Nombre de dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2015 .....	2

## Comité d'inspection professionnelle

**Éric F. Gosselin**, président (depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, membre jusqu'alors)

**Pierre Perrault**, président (jusqu'au 30 septembre 2014)

**Denis Champagne**, vice-président

**Jacques Brouillard**, membre

**Nathalie Parenteau**, membre

**Ronald Bannon**, membre

**Isabelle Désy**, secrétaire (jusqu'au 26 mars 2015)

**Nicolas Handfield**, secrétaire (depuis le 27 mars 2015)

L'article 109 du *Code des professions* prescrit qu'un comité d'inspection professionnelle (CIP) soit institué au sein de chaque ordre. Le rôle de ce comité est de surveiller l'exercice de la profession des membres de l'Ordre, de les accompagner vers une amélioration de leur pratique et de les guider vers des compétences accrues. Cet appui au professionnalisme permet d'assurer le rayonnement de la collectivité des administrateurs agréés tout en affermissant la confiance du public à l'égard du titre Adm.A.

Afin de réaliser sa mission, le CIP s'entoure d'une équipe d'inspecteurs, à savoir Mme Aline Désormeaux et MM. Bernard Angers, Clément Bourassa, Robin W. De Celles, Jean-Charles Dion, Yvan Fortin, Pierre Germain, Robert Gravel, Denis Lefebvre, Yves L. Roch, Jan Towarnicki et Normand Tremblay. Ces inspecteurs procèdent notamment à l'inspection des dossiers, livres, registres, produits, équipements, etc. nécessaires à l'exercice de la profession. De plus, ils procèdent à la vérification des biens qui sont confiés aux membres par leurs clients ou une autre personne. Grâce à la grande expérience et expertise des inspecteurs et des membres du comité, le CIP s'assure également que les membres s'acquittent non seulement de leurs obligations professionnelles avec compétence, mais aussi maintiennent un niveau de connaissances et de compétences suffisant à l'exercice de leur profession.

### 1. LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Les membres suivants étaient ciblés dans le programme de surveillance générale de la pratique :

- Les membres ayant le titre de conseiller en management certifié (C.M.C.);
- Les membres ayant le titre de planificateur financier (Pl. Fin.);
- Les membres généralistes, priorisant les membres en pratique privée;
- Les membres œuvrant dans le domaine de la gestion de copropriété (si nouveaux membres dans ce secteur) ou en gestion immobilière.

## 2. ACTIVITÉS DU CIP

Au cours de l'exercice 2014-2015, le CIP s'est réuni à cinq (5) reprises.

Exercice terminé le 31 mars :	2015	2014	2013
Nombre de dossiers en suspens au début de l'exercice	29	15	44
Nombre de visites effectuées	18	28	10
Nombre de questionnaires d'auto-inspection envoyés	100	78	76
Nombre de rapports d'inspection suite à des visites	11	28	10
Nombre de rapports d'inspection suite à la remise de questionnaires	90	99	93
Nombre de dossiers ayant fait l'objet de recommandations au Conseil d'administration	0	0	0
Nombre de dossiers transmis au Syndic	0	0	2
Nombre de dossiers en suspens à la fin de l'exercice	41	29	15

Une inspection particulière sur compétences demandée par le Conseil d'administration en 2013-2014 fut complétée au cours de l'exercice. Une autre fut demandée cette année et est toujours en cours.

Voici les faits saillants des recommandations faites par le CIP au cours de l'exercice :

- Respect des obligations de formation continue et conservation des pièces justificatives ;
- Confidentialité dans la tenue des dossiers (accès aux dossiers), dans l'utilisation des outils informatiques ainsi que dans les correspondances ;
- Assujettissement aux règles prescrites concernant l'exercice en société ;
- Utilisation des titres réservés sur toute correspondance, dont les courriels ;
- Tenue de dossiers et de cabinet : conservation de dossiers (obligatoire), méthodes et politiques de travail (meilleures pratiques) et affichage du permis.

## 3. REMERCIEMENTS

Finalement, nous tenons à remercier Isabelle Désy pour l'ensemble de son travail à titre de secrétaire du comité, accompli pendant 8 ans. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouveaux défis.

## Conseil de discipline

**M<sup>e</sup> Pierre Linteau**, président

**Jean Raymond**, membre

**Denise Turenne**, membre

**M<sup>e</sup> Jean Morin**, membre

**M<sup>e</sup> J.L. Gilles LeVasseur**, membre

**M<sup>e</sup> Gaston Lafleur**, membre

**Isabelle Désy**, secrétaire (jusqu'au 26 mars 2015)

**M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée**, secrétaire (depuis le 27 mars 2015)

### 1. RÔLE DU CONSEIL

Le Conseil de discipline est informé de toute plainte formulée à l'égard d'un administrateur agréé pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux lois et règlements de l'Ordre. Le mandat du Conseil consiste à recevoir les plaintes, à entendre les arguments des parties en cause, à rendre les décisions et à imposer une ou plusieurs sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*. S'il y a lieu, il recommande au Conseil d'administration de l'Ordre les mesures disciplinaires appropriées à l'endroit du professionnel impliqué.

Le président du Conseil de discipline est nommé par le gouvernement du Québec.

### 2. ACTIVITÉS DU CONSEIL

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil a tenu une journée d'audience concernant une plainte déposée par le Syndic au cours de l'exercice précédent. La décision sur culpabilité dans ce dossier, qui a été rendue dans les 90 jours de la prise en délibéré, a déclaré l'intimé coupable sur 2 chefs (art. 59.2 du *Code des professions*) et l'a acquitté sur un chef. La décision sur sanction est prévue au cours de l'exercice 2015-2016.

De plus, le Conseil, sous la présidence de M<sup>e</sup> Diane Larose, a rendu, durant l'exercice 2014-2015, les décisions suivantes concernant des audiences ayant eu lieu dans les exercices précédents :

- Une décision sur sanction imposant des périodes de radiation temporaire sur chacun des quatre chefs de la plainte où l'intimée avait été déclarée coupable, variant de 2 semaines à 2 mois à être purgées de façon concurrente ainsi qu'une autre période de 12 mois à être purgée de façon consécutive, et ce, sur réinscription de l'intimée au Tableau de l'Ordre. Cette décision a été portée en appel au Tribunal des professions et n'avait pas été entendue au 31 mars 2015;
- Une décision sur sanction imposant, sur chacun des trois chefs de la plainte, une amende de 1 500 \$ ainsi qu'une période de radiation temporaire de deux semaines, lesquelles périodes de radiation devront être purgées de façon concurrente sur réinscription de l'intimé au Tableau de l'Ordre.

À l'exception de la première décision susmentionnée, aucun autre appel au Tribunal des professions n'est en suspens.

Finalement, aucune recommandation au Conseil d'administration ne fut rendue.

### 3. REMERCIEMENTS

Isabelle Désy a quitté, le 27 mars 2015, ses fonctions de secrétaire du Conseil de discipline afin d'accomplir de nouveaux défis professionnels. Nous la remercions pour son travail de qualité pour le Conseil et nous lui souhaitons les plus grands succès.

## Comité de révision

**M<sup>e</sup> François Alepin**, président

**Yves Godbout**, membre nommé

**Jean-Pierre Naud**, membre

Le mandat du comité de révision est de revoir, à la demande d'un plaignant, toute décision rendue par le Syndic de l'Ordre qui, selon le plaignant, ne serait pas satisfaisante. L'objectif du comité de révision est de s'assurer que la décision rendue par le Syndic soit juste, équitable et conforme à la réglementation professionnelle. Dans le cas contraire, le comité doit prendre les mesures qui s'imposent pour que le dossier soit révisé.

Au cours de l'année 2014-2015, le comité de révision n'a pas été sollicité. L'absence de demandes de révision prouve l'excellent travail du Bureau du Syndic.

## Conseil d'arbitrage

**Michel C. Côté**, président

**M<sup>e</sup> Robert Daignault**, secrétaire

**M<sup>e</sup> Jean Marois**, arbitre

Le mandat du Conseil d'arbitrage consiste à étudier et à statuer sur les différends pouvant opposer un client et un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil d'arbitrage n'a reçu aucune demande. Il n'a donc pas été appelé à siéger.

## Comité d'audit

**Louis-Marie Bissonnette**, président

**Serge Deschênes**, membre administrateur (jusqu'au 5 décembre 2015)

**Pierre Bergeron**, membre administrateur (depuis le 4 février 2015)

**Pierre Dubois**, membre externe

**Eric Bergeron**, membre externe

**Aline Désormeaux**, membre externe

**Dominique Derome**, membre externe (depuis le 4 février 2015)

Le comité d'audit assume trois (3) niveaux de responsabilités :

- **En regard des auditeurs de l'Ordre** : recommander au Conseil d'administration de l'Ordre leur nomination ainsi que leur rémunération. Approuver et assurer le suivi du plan annuel d'audit et procéder annuellement à leur évaluation.
- **En regard des informations financières** : examiner et valider des états financiers audités avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration pour approbation. Recevoir annuellement les recommandations post-audit et en assurer le suivi.
- **En regard des contrôles financiers** : examiner le budget annuel et, s'il le juge à propos, formuler ses recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre. Le comité obtient aussi les avis qu'il juge nécessaires en regard du caractère adéquat des contrôles internes en place à l'Ordre.

Le comité d'audit se compose de deux membres du Conseil d'administration dont l'un est nommé par l'Office des professions du Québec et d'un minimum de deux CPA qui ne sont pas membres du Conseil d'administration de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité s'est réuni à quatre (4) reprises. Notamment, le comité a :

- Conseillé la Direction générale dans divers dossiers relatifs aux opérations comptables;
- Exercé un suivi rigoureux sur les remarques de l'auditeur externe et communiqué à celui-ci les préoccupations des membres du comité envers certaines situations pouvant avoir une incidence financière pour l'Ordre;
- Révisé et approuvé le plan d'audit pour l'exercice 2013-2014;
- Révisé les états financiers audités 2013-2014 de l'Ordre, y compris les principales conventions comptables et les estimations, dans le but d'en recommander l'adoption par le Conseil d'administration de l'Ordre;
- Reçu la lettre de recommandation post-audit;
- Évalué la performance de l'auditeur et recommandé la reconduction de son mandat pour l'audit de l'exercice 2014-2015;
- Examiné le budget de l'exercice 2015-2016 et formulé ses recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre;
- Tenu une période à huis clos en une occasion en l'absence des gestionnaires de l'Ordre.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les membres du comité pour leur professionnalisme et leur grande disponibilité.

## Comité de la formation

**Jacques Grisé**, président, nommé par l'Ordre

**M<sup>e</sup> Jeanne Simard**, nommée par l'Ordre

**John Ingham**, nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

**Rachid Ghilal**, nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

**Antoine Goutier**, nommé par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des administrateurs agréés et de produire un rapport au Conseil d'administration.

En 2014-2015, les membres du comité se sont réunis à deux reprises afin d'effectuer une révision des diplômes admissibles au permis d'administrateur agréé. Un rapport et avis fut adopté à l'unanimité par le comité en janvier 2015. Le comité a recommandé des ajustements aux critères d'approbation des programmes universitaires en administration ainsi qu'une modification de l'article 1.27 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* afin d'y ajouter des nouveaux programmes offerts par les universités depuis 2012.

À cet effet, le comité a été informé que le Conseil d'administration de l'Ordre a approuvé les recommandations soumises et qu'une demande de modification de l'article 1.27 du *Règlement sur les diplômes* a été déposée à l'Office des professions du Québec pour étude et recommandation au gouvernement du Québec. D'ici là, le comité continuera sa vigie des nouveaux programmes qui seront offerts par les universités.

## Comité de révision des demandes d'équivalences

**Raad Jassim**, membre

**Yvon Gasse**, membre

**Éric F. Gosselin**, membre

**Line Lacroix**, membre

**M<sup>e</sup> Jeanne Simard**, membre

Le mandat du comité de révision des demandes d'équivalences est de revoir, à la demande d'un candidat, toute décision défavorable du Conseil d'administration concernant une demande d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou une demande d'équivalence de formation.

Composé de personnes qui ne sont pas membres du Conseil d'administration, le comité examine la demande de révision et rend sa décision qui est finale et sans appel.

Au cours de l'année 2014-2015, le comité n'a pas reçu de demandes de révision d'un refus de reconnaître l'équivalence de la formation. Il ne s'est donc pas réuni.

## Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires

**Nycol Pageau-Goyette**, présidente

**Michel C. Côté**, membre

**Chantal Dalpé**, membre

**Denis Gamache**, membre

**M<sup>e</sup> Michel Lamontagne** (depuis le 15 janvier 2015)

**M<sup>e</sup> Jean Morin** (jusqu'au 30 décembre 2014)

**Jean Richard**, membre

**Gabriel Savard**, membre

Le mandat de la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec est, selon son acte constitutif, de soutenir, par l'octroi de bourses d'études et d'affaires, l'excellence académique, l'innovation professionnelle et l'esprit entrepreneurial.

Le patrimoine de la Fiducie est distinct de celui de l'Ordre.

Aucune bourse ne fut émise en 2014-2015 par la Fiducie, car les fiduciaires ont décidé unanimement le 27 janvier 2015 de mettre fin aux activités de la Fiducie et de transférer son patrimoine afin de servir comme capital de départ de la nouvelle Fondation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

La Fondation continuera la mission exercée par la Fiducie, mais dans une structure plus flexible. Aussi, cela permet de déposer une demande afin d'être reconnue à titre d'organisme de bienfaisance enregistré à l'Agence du revenu du Canada.

## Effectif professionnel, admissions & conformité

POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 2015

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### ► Inscription au Tableau de l'Ordre

	2013-2014	2014-2015
Membres inscrits au début de l'année	1 406	1 370
Plus : membres admis et inscrits durant la période	182	201
Premières inscriptions	152	157
Réinscriptions	30	44
Moins : membres radiés ou décédés	218	187
Retrait du tableau des membres pour démissions	190	167
Radiation administrative :		
- n'a pas versé, dans le délai fixé, la totalité de la cotisation	27	19
- non conforme à l'assurance responsabilité professionnelle	0	0
- n'a pas complété sa formation continue obligatoire dans les délais	0	0
Radiation disciplinaire	0	0
Décès	1	1
Membres inscrits à la fin de l'année	1 370	1 384
Étudiants	509	431
<b>Total des inscriptions</b>	<b>1 879</b>	<b>1 815</b>

#### ► Catégorie de permis

	2013-2014	2014-2015
Régulier	1 369	1 383
Temporaire	1	1
Restrictif temporaire	0	0

#### ► Classes de spécialités

L'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* (ci-après CP) définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

#### ► Autorisations spéciales

	2014-2015
Accordées	0
Renouvelées	0

#### ► Certificat d'immatriculation

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

### ► Répartition des membres selon la région administrative

	2014-2015
01 - Bas-Saint-Laurent	16
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	23
03 - Capitale-Nationale	202
04 - Mauricie	33
05 - Estrie	36
06 - Montréal	533
07 - Outaouais	35
08 - Abitibi-Témiscamingue	14
09 - Côte-Nord	5
10 - Nord-du-Québec	2
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3
12 - Chaudière-Appalaches	54
13 - Laval	53
14 - Lanaudière	51
15 - Laurentides	65
16 - Montérégie	193
17 - Centre-du-Québec	10
99 - Hors du Québec	56

### ► Répartition des membres selon le sexe

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Homme	1 107	1 054	1 054
Femme	299	316	330
Total	1 406	1 370	1 384

### ► Répartition des membres selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres *	Nombre de membres	Cotisation annuelle		Cotisation supplémentaire	
		Montant **	Date du versement	Montant	Date du versement
Membre régulier	960	669,75 \$	2014-04-01	0,00 \$	2014-04-01
Membre - Cotisation réduite	25	334,88 \$	2014-04-01	0,00 \$	2014-04-01
Administrateur finissant universitaire an 1	36	334,88 \$	2014-04-01	0,00 \$	2014-04-01
Administrateur finissant universitaire an 2	10	502,31 \$	2014-04-01	0,00 \$	2014-04-01
Membre professeur	26	167,44 \$	2014-04-01	0,00 \$	2014-04-01
Membre retraité	71	167,44 \$	2014-04-01	0,00 \$	2014-04-01
Membre gouverneur	4	0,00 \$	2014-04-01	0,00 \$	2014-04-01
Membre à vie	0	0,00 \$	2014-04-01	0,00 \$	2014-04-01
Membre régulier - Secteur planification financière	71	669,75 \$	2014-04-01	125,00 \$	2014-04-01
Membre régulier - Secteur conseiller en management certifié	181	669,75 \$	2014-04-01	125,00 \$	2014-04-01

\* Les membres sont classés dans une catégorie prédominante, mais peuvent se retrouver dans une catégorie secondaire. (ex.: membre retraité – Secteur conseiller en management certifié).

\*\* Le montant de la cotisation est modulé selon la date d'admission des nouveaux membres.

► **Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant**

	2014-2015
Un permis temporaire	1
Un permis restrictif	0
Un permis restrictif temporaire	0
Un permis spécial	0

► **Exercice de la profession en société**

	2014-2015
Nombre de S.E.N.C.R.L. accréditées	2
Nombre de SPA accréditées	44
Nombre de membres en S.E.N.C.R.L.	3
Nombre de membres en SPA	45

► **Évolution de l'effectif au cours des dix dernières années**

Années	Adm.A.	Postulants	Étudiants	Total
2005-2006	2 282	34	223	2 539
2006-2007	2 102	25	162	2 289
2007-2008	1 980	32	81	2 093
2008-2009	1 842	4	82	1 928
2009-2010	1 644	2	84	1 730
2010-2011	1 577	0	76	1 653
2011-2012	1 424	0	36	1 460
2012-2013	1 406	0	305	1 711
2013-2014	1 370	0	509	1 879
2014-2015	1 384	0	431	1 815

► **Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension**

	2014-2015
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

► **Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie**

Catégorie de permis	2014-2015	
	Suspensions	Révocations
Administrateur agréé	0	0

## RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				
Lieu de délivrance du diplôme	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	3	3	0	0
Hors du Canada	10	10	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis					
Lieu où la formation a été acquise	Demandes reçues	Demandes acceptées en totalité	Demandes acceptées en partie	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	31	24	0	5	2
Hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	3	2	0	0	1

Aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acceptée en totalité ne comportait une précision de la formation à acquérir.

Les règlements de l'Ordre n'incluent pas la notion de candidat à l'exercice de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 CP déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis ni de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 CP définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

## RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes de délivrance de permis temporaires ou spéciaux				
	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	1	1	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 CP	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 CP	2	0	0	2
Permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 CP	0	0	0	0
Permis spécial en vertu de l'article 42.2 CP	0	0	0	0

**Demandes de permis fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 CP et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités**

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	94	94	0	0
En Ontario	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Aux États-Unis	0	0	0	0

**Demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement hors Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités autres**

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<i>Canada</i>				
En Ontario	3	3	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	3	3	0	0
<i>Union Européenne</i>				
En France	2	2	0	0
Dans le reste de l'Union européenne	3	3	0	0
<i>Ailleurs</i>				
Aux États-Unis	1	1	0	0
Dans le reste du monde	7	7	0	0
Total hors Canada	13	13	0	0

**Demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités autres**

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<i>Canada</i>				
Au Québec	27	27	0	0
En Ontario	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
<i>Union Européenne</i>				
En France	1	1	0	0
Dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
<i>Ailleurs</i>				
Aux États-Unis	0	0	0	0
Dans le reste du monde	1	1	0	0
Total hors Canada	2	2	0	0

<b>Demandes de permis fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités</b>				
Lieu où a été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<i>Canada (règlement pris en vertu de 94 CP)</i>				
En Ontario	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
<i>Union Européenne</i>				
En France (règlement pris en vertu de 93 c2CP)	17	17	0	0
Dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
<i>Ailleurs</i>				
Aux États-Unis	0	0	0	0
Dans le reste du monde	0	0	0	0
Total hors Canada	17	17	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 CP déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis ni de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 CP définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

#### **GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

L'Ordre a un programme obligatoire d'assurance responsabilité professionnelle géré par le *Règlement concernant l'assurance responsabilité professionnelle des administrateurs agréés*. Tous les administrateurs agréés doivent souscrire à ce programme sans exception. Les primes sont déterminées en fonction du risque. Le montant minimal prévu de la garantie collective est d'un million de dollars (1 000 000 \$) par sinistre et pour les réclamations présentées contre l'administrateur agréé au cours d'une période de garantie de douze (12) mois.

De plus, en vertu du *Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société*, les membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions ont l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie d'au moins un million de dollars (1 000 000 \$) par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de douze (12) mois.

Le règlement de l'Ordre, en application du paragraphe d de l'article 93 CP, ne prévoit pas de classe de membres.

#### **FONDS D'INDEMNISATION**

Le *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* prévoit que le fonds est maintenu à un montant de 100 000 \$. L'indemnité maximale payable à même le fonds pour la période couvrant l'année financière de l'Ordre s'établit à 100 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations concernant un administrateur agréé pour une année financière.

Aucune demande n'a été présentée au fonds d'indemnisation de l'Ordre durant l'année 2014-2015.

## DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, l'Ordre a offert de nouvelles activités dans le cadre de son programme de développement professionnel, et ce, afin de soutenir ses membres dans l'atteinte d'une compétence supérieure ainsi que pour les aider à remplir leurs obligations de formation continue.

D'ailleurs, l'Ordre offre des cours en ligne via sa plateforme Internet Capital ADMA (<http://capital.adma.qc.ca>) et prévoit de continuer d'élargir l'offre dans les années à venir. De plus, l'Ordre a développé, en sus de ces activités, des ententes avec quelques universités et des dispensateurs de formation. Le programme de développement professionnel est diffusé sur le site Internet de l'Ordre.

Les activités de développement professionnel suivantes ont été offertes en salle, en ligne ou en webinaire durant l'exercice 2014-2015 :

### Formations en salle et webinaires

Titre (ordre alphabétique)	Date	Nombre de membres	Durée (heures)
Comportement éthique : les meilleures pratiques des conseillers en management	23 avril 2014	11	6
Comportement éthique : les meilleures pratiques des conseillers en management	7 novembre 2014	12	6
Enjeux du crime économique - Gouvernance, risques et conformité	1 <sup>er</sup> octobre 2014	30	7
Facteur de stress : solutions	21 mai 2014	12	7
Gestion des conflits en toute simplicité	6 et 13 mai 2014	9	7
Groupe de discussion C.M.C.	22 avril 2014	6	3
Groupe de discussion C.M.C.	23 avril 2014	6	3
Intelligence émotionnelle	29 avril 2014	4	2
Intelligence émotionnelle - Cas pratique	28 mai 2014	6	2
Principe de saine communication dans les équipes de travail	5 mars 2015	4	7
ADMA - Agents de changement ?	6 février 2015	103	0,75
Changements dans le système professionnel québécois	6 février 2015	103	0,75
Changements et innovations dans les organisations et la société : tendances de fonds	5 février 2015	129	1,5
Développement durable et gestion du changement organisationnel	6 février 2015	103	1,5
Entreprises et parties prenantes : des conceptions et des enjeux	6 février 2015	68	1,5
Gestion de la diversité comme stratégie d'affaires	5 février 2015	56	1,5
Gestion du patrimoine - Bien cerner les besoins complexes de sa clientèle	6 février 2015	20	7,5
Immobilier : catalyseur du développement économique	5 février 2015	129	1,5
Médias sociaux et impacts sur les organisations	5 février 2015	92	1,5
Quête de sens au travail	5 février 2015	72	1,5
Responsabilité sociale des organisations	6 février 2015	68	1,5
Secteur municipal : un monde de défis et d'opportunités	6 février 2015	35	1,5
Services aux personnes âgées et ayant des besoins spécifiques : polyvalence des ADMA à la rescousse des besoins grandissants	6 février 2015	37	1,5
Transfert d'entreprises - Une affaire d'émotions, une affaire de finances	5 février 2015	37	1,5

## Formations en continu, en ligne et à distance

Titre (ordre alphabétique)	Format	Nombre de membres	Durée (heures)
Améliorer la prise de décision	En ligne	18	1
Assurances et sinistres en copropriété	En ligne	9	1
Audit interne dans l'organisation	En ligne	9	1
Avez-vous la culture d'organisation que vous souhaitez ?	En ligne	5	1
Comment augmenter sa notoriété ?	En ligne	16	1
Commission d'enquête - Éthique et vigilance en sursis !	En ligne	60	1,5
Conflits d'intérêts	En ligne	21	1,5
Conseil d'administration d'un ordre professionnel - Défis à relever en matière de gouvernance	En ligne	8	1
Convention entre actionnaires	En ligne	22	1,5
Découvrir l'agilité au service du leadership	En ligne	0	1,5
Défis et enjeux de l'exercice du leadership dans les organisations d'aujourd'hui	En ligne	10	1
Développer des techniques de base en coaching de gestion	En ligne	24	1,5
Devenir une organisation apprenante	En ligne	2	1
Entrevue de sélection efficace	En ligne	33	1
Éthique dans les jeux de pouvoir	En ligne	6	1
Éthique et déontologie professionnelle	En ligne	14	1
Éthique et déontologie professionnelle pour les membres en pratique privée	En ligne	5	1,5
Exercice en société de la profession d'administrateur agréé : pourquoi et comment ?	En ligne	87	0,5
Fonctionnement des instances d'organismes et procédures des assemblées	En ligne	10	1,5
Génération - De la confrontation à la cohésion	En ligne	34	2,5
Gérer des personnalités difficiles	En ligne	22	2
Gérer efficacement son temps	En ligne	27	1,5
Gestion d'entreprise – ADN d'un gestionnaire complet : les 3 V	En ligne	29	1
Gestion de projets de base 1 - Introduction à la gestion de projet et démarrage	En ligne	33	1
Gestion de projets de base 2 - Planification, exécution et suivis de projets	En ligne	24	1,5
Gestion de projets de base 3 - Fermeture, indicateurs clés de performance et tableaux de bord	En ligne	27	1
Gestion des connaissances – Acquisition, maintien et transfert	En ligne	10	1
Gouvernance pour les PME	En ligne	19	1
Gouvernance... au-delà de la plomberie des Conseils d'administration	En ligne	12	2
GPP - Charges et devoirs des fiduciaires, aspects fiscaux, philanthropie et substitutions	À distance	7	2
GPP - Démarrage d'entreprise	À distance	8	2
GPP - Encadrement en conseil et gestion de patrimoine privé	À distance	7	4
GPP - Gestion d'une fiducie : justification, paramètres constitutifs, mise-en-place, types de fiducies, dissolution...	À distance	7	2
GPP - Gestion de l'acquisition ou la disposition de biens par la personne en affaires	À distance	8	2
GPP - Gestion de la retraite et/ou de l'indépendance financière	À distance	8	2
GPP - Gestion de la rétribution et des avantages sociaux	À distance	7	2
GPP - Gestion des aspects fiscaux pour particuliers	À distance	8	2
GPP - Gestion des aspects légaux	À distance	7	2
GPP - Gestion des droits en affaires : aspects immobiliers, évaluation d'entreprises, conseil de famille	À distance	8	2
GPP - Gestion des placements	À distance	7	2

Titre (ordre alphabétique)	Format	Nombre de membres	Durée (heures)
GPP - Gestion des risques en affaires	À distance	7	2
GPP - Gestion successorale	À distance	7	2
GPP - Liquidités, capitaux, financement, aspects fiscaux et juridiques pour entreprise	À distance	9	2
GPP - Opérations interprovinciales et internationales	À distance	8	2
GPP - Prévention et la gestion des risques	À distance	7	2
GPP - Stratégies en gestion administrative et comptable du patrimoine	À distance	7	2
Inspection professionnelle - Êtes-vous prêt ?	En ligne	92	1
Instaurer la créativité au sein de vos pratiques de gestion	En ligne	22	1
Leadership du changement : défis et possibilités	En ligne	17	1
Mieux communiquer pour mieux collaborer	En ligne	35	1
Mieux négocier : quelques stratégies et astuces de négociation stratégique	En ligne	20	3
Opérations transfrontalières pour particuliers	En ligne	3	1
Planification patrimoniale d'une famille exploitant une PME et préparation de la relève en affaires	En ligne	14	7,5
Planification et gestion d'un patrimoine immobilier d'un groupe familial	En ligne	19	7,5
Potentiel de la réflexion éthique dans la prise de décision : retombées pour l'individu et l'organisation	En ligne	16	2
Pouvoir et influence dans l'organisation	En ligne	7	1
Processus d'évaluation du rendement	En ligne	22	1
Quel type de joueur politique êtes-vous ?	En ligne	10	1
Responsabilisation	En ligne	13	2
Secret professionnel et autres obligations de confidentialité	En ligne	17	1,5
Top 5 des risques en protection des renseignements personnels et confidentiels (PRPC) et sécurité de l'information	En ligne	9	2
Utilisation du Web 2.0 en affaires	En ligne	14	2,5
Veille stratégique	En ligne	15	1,5

## FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

La troisième période de référence, ayant débuté le 1<sup>er</sup> avril 2013, s'est terminée le 31 mars 2015.

La formation continue vise le maintien et l'approfondissement des compétences professionnelles. L'administrateur agréé doit, à moins d'en être dispensé, cumuler un minimum de quarante (40) heures de formation continue, par période de référence de deux (2) ans, directement liées à sa pratique professionnelle.

Il revient à l'administrateur agréé de choisir la formation qu'il juge appropriée à son cheminement professionnel, et ce, en respect des critères de reconnaissance prévu au *Règlement sur la formation continue obligatoire des administrateurs agréés*. Les membres ont 60 jours pour faire leur déclaration de formation concernant la période 2013-2015. En conséquence, aucune décision concernant une sanction en vertu du Règlement n'a été rendue durant l'exercice 2014-2015.

**EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ****► Programme de surveillance médiatique**

L'Ordre procède à une surveillance constante des différents médias afin de vérifier que seuls les membres dûment inscrits au Tableau de l'Ordre utilisent les titres réservés. 315 vérifications ont été faites par les enquêteurs de l'Ordre durant l'exercice 2014-2015.

**► Enquêtes complétées**

	2014-2015
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

**► Poursuites pénales intentées**

	2014-2015
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

**► Jugements rendus**

	2014-2015	
	Jugements acquittant l'intimé	Jugements déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	1	3
Portant sur l'exercice illégal, et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées	-\$	6 000\$



ORDRE DES **ADMINISTRATEURS AGRÉÉS** DU QUÉBEC

## États financiers consolidés

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

### Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant .....	33
<b>États financiers consolidés</b>	
État de la situation financière .....	34
État des résultats .....	35
État de l'évolution des actifs nets .....	36
État des flux de trésorerie .....	37
Notes complémentaires aux états financiers consolidés .....	38
<b>Renseignements supplémentaires consolidés</b>	
Annexe des renseignements supplémentaires .....	47

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de ses Fonds et Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015, les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de ses Fonds et Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**BDO CANADA S.R.L./S.E.N.C.R.L./LLP<sup>1</sup>**

Montréal (Québec)  
Le 11 juin 2015

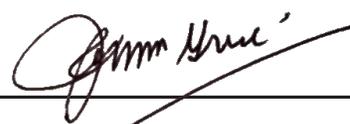
<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A113666

## Ordre des administrateurs agréés du Québec État consolidé de la situation financière

31 mars				2015	2014
	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total	Total
<b>Actif</b>					
<b>Court terme</b>					
Encaisse	538 718 \$	- \$	30 072 \$	568 790 \$	109 605 \$
Placements temporaires (Note 2)	-	-	-	-	525 000
Débiteurs (Note 3)	42 607	-	1 922	44 529	44 682
Frais payés d'avance	8 058	-	-	8 058	14 657
Placements échéant à court terme (Note 4)	-	-	48 038	48 038	50 870
	<b>589 383</b>	<b>-</b>	<b>80 032</b>	<b>669 415</b>	<b>744 814</b>
<b>Avances de la Fiducie FBA, sans intérêt</b>	<b>(1 052)</b>	<b>-</b>	<b>1 052</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Placements à long terme (Note 4)</b>	<b>-</b>	<b>129 777</b>	<b>501 797</b>	<b>631 574</b>	<b>599 154</b>
<b>Immobilisations corporelles (Note 5)</b>	<b>17 074</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 074</b>	<b>22 409</b>
<b>Actifs incorporels (Note 6)</b>	<b>1 813</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 813</b>	<b>1 973</b>
	<b>607 218 \$</b>	<b>129 777 \$</b>	<b>582 881 \$</b>	<b>1 319 876 \$</b>	<b>1 368 350 \$</b>
<b>Passif et actifs nets</b>					
<b>Court terme</b>					
Créditeurs (Note 8)	182 690 \$	- \$	12 771 \$	195 461 \$	275 429 \$
Portion à court terme du prêt à terme (Note 9)	7 143	-	(7 143)	-	-
Cotisations reportées	721 969	-	-	721 969	706 009
	<b>911 802</b>	<b>-</b>	<b>5 628</b>	<b>917 430</b>	<b>981 438</b>
<b>Avances interfonds, sans intérêt</b>	<b>(389)</b>	<b>389</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>911 413</b>	<b>389</b>	<b>5 628</b>	<b>917 430</b>	<b>981 438</b>
<b>Actifs nets</b>					
Non affectés	(304 195)	-	-	(304 195)	(317 653)
Affectés	-	129 388	577 253	706 641	704 565
	<b>(304 195)</b>	<b>129 388</b>	<b>577 253</b>	<b>402 446</b>	<b>386 912</b>
	<b>607 218 \$</b>	<b>129 777 \$</b>	<b>582 881 \$</b>	<b>1 319 876 \$</b>	<b>1 368 350 \$</b>

### Événement postérieur à la date du bilan (Note 14)

Au nom du conseil



Administrateur



Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## Ordre des administrateurs agréés du Québec État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2015

2014

	Fonds d'administration générale	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Fonds d'indemnisation	Total	Total
<b>Produits</b>					
Cotisations des membres	791 633 \$	-	-	791 633 \$	781 103 \$
Inscriptions aux activités de formation continue	201 748	-	-	201 748	161 824
Commandites et ristournes	43 694	-	-	43 694	48 747
Droit d'admission	29 331	-	-	29 331	26 940
Cotisations spéciales multidisciplinaires	16 756	-	-	16 756	16 784
Publicité	15 906	-	-	15 906	28 771
Amendes	10 260	-	-	10 260	26 112
Subventions	8 973	-	-	8 973	48
Autres revenus	7 705	-	261	7 966	23 372
Intérêts, dividendes et autres revenus de placement	1 817	4 145	18 236	24 198	19 179
Vente de matériel didactique	280	-	-	280	550
	<b>1 128 103</b>	<b>4 145</b>	<b>18 497</b>	<b>1 150 745</b>	<b>1 133 430</b>
<b>Charges (Annexe)</b>					
Salaires et avantages sociaux	523 847	-	-	523 847	597 424
Honoraires					
Consultants	160 620	-	-	160 620	65 647
Professionnels	82 457	-	46 237	128 694	165 302
Inspecteurs	9 227	-	-	9 227	16 100
Charges locatives	97 528	-	-	97 528	99 694
Événements	82 990	-	-	82 990	70 998
Intérêts et frais bancaires	28 654	-	1 662	30 316	32 874
Réseau, location et entretien d'équipements	27 584	-	-	27 584	28 345
Réunions, activités et représentation	28 701	-	-	28 701	40 968
Déplacement et hébergement	14 913	-	-	14 913	20 788
Télécommunications	11 384	-	-	11 384	10 057
Poste et messagerie	8 711	-	-	8 711	10 660
Cotisation et abonnements	7 900	-	-	7 900	7 135
Assurances	7 551	-	-	7 551	7 598
Fournitures de bureau	7 061	-	-	7 061	5 844
Formation du personnel et des inspecteurs	6 914	-	-	6 914	3 529
Amortissement des immobilisations corporelles	5 335	-	-	5 335	4 613
Impression et reproduction	1 677	-	-	1 677	5 095
Mauvaises créances	1 056	-	-	1 056	-
Amortissement des actifs incorporels	535	-	-	535	10 104
Règlement (recouvrement) de créances	-	-	-	-	19 475
	<b>1 114 645</b>	<b>-</b>	<b>47 899</b>	<b>1 162 544</b>	<b>1 222 250</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants</b>	<b>13 458</b>	<b>4 145</b>	<b>(29 402)</b>	<b>(11 799)</b>	<b>(88 820)</b>
<b>(Perte) gain réalisé(e) sur cession de placements</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 956</b>	<b>2 956</b>	<b>(5 501)</b>
<b>Gain non réalisé sur la variation de la juste valeur des placements</b>	<b>-</b>	<b>1 159</b>	<b>23 218</b>	<b>24 377</b>	<b>37 495</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>13 458 \$</b>	<b>5 304 \$</b>	<b>(3 228) \$</b>	<b>15 534 \$</b>	<b>(56 826) \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## Ordre des administrateurs agréés du Québec État consolidé de l'évolution des actifs nets

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015**

	Fonds d'administration générale non affectés	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total
<b>Solde, au 31 mars 2014</b>	<b>(317 653) \$</b>	<b>124 084 \$</b>	<b>580 481 \$</b>	<b>386 912 \$</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>13 458</b>	<b>5 304</b>	<b>(3 228)</b>	<b>15 534</b>
<b>Solde, au 31 mars 2015</b>	<b>(304 195) \$</b>	<b>129 388 \$</b>	<b>577 253 \$</b>	<b>402 446 \$</b>

## Ordre des administrateurs agréés du Québec État consolidé des flux de trésorerie

<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	15 534 \$	(56 826) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 335	4 613
Amortissement des actifs incorporels	535	10 104
Gain non réalisé sur la variation de la juste valeur des placements	(24 377)	(37 495)
(Gain) perte réalisée sur cession de placements	(2 956)	5 501
	<b>(5 929)</b>	<b>(74 103)</b>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 11)	<b>(57 256)</b>	<b>82 317</b>
	<b>(63 185)</b>	<b>8 214</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Encaissement de placements temporaires	525 000	-
Disposition (acquisition) de placements	(2 255)	45 668
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(10 067)
Acquisition d'actifs incorporels	(375)	(2 015)
	<b>522 370</b>	<b>33 586</b>
<b>Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice</b>	<b>459 185</b>	<b>41 800</b>
<b>Encaisse, au début de l'exercice</b>	<b>109 605</b>	<b>67 805</b>
<b>Encaisse, à la fin de l'exercice</b>	<b>568 790 \$</b>	<b>109 605 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## Ordre des administrateurs agréés du Québec Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2015

---

### 1. Principales méthodes comptables

#### a) Statut et secteur d'activité

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en 1954. Il est régi depuis 1973 par le *Code des professions du Québec c.C-26* et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre administre les fonds et entité suivants : le Fonds d'administration générale, le Fonds d'indemnisation et la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires.

L'Ordre est apparenté à la Fiducie du Fonds de bourse d'études et d'affaires (Note 13). À des fins de présentation, les états financiers de la Fiducie sont consolidés aux états financiers de l'Ordre.

#### b) Règle comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### c) Comptabilité par fonds

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux usages particuliers de la comptabilité par fonds. Toutes les ressources sont présentées dans les fonds ayant des objectifs précis afin d'observer les limites et les restrictions à l'utilisation des ressources disponibles.

##### Fonds d'administration générale

Le Fonds d'administration générale sert aux activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

##### Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession.

##### Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires

La Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires est destinée à apporter une aide financière sous forme de bourses à de jeunes administrateurs ainsi qu'à des étudiants.

#### d) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

## Ordre des administrateurs agréés du Québec

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

**31 mars 2015**

---

#### 1. Principales méthodes comptables (suite)

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les inscriptions aux activités de formation continue sont constatées à titre de produits lorsque les formations ont lieu.

Les revenus de subventions sont comptabilisés selon les modalités de la convention intervenue entre les parties.

Les revenus d'intérêts et les dividendes sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés sur la cession de placements ainsi que la variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transactions sont constatés à l'état des résultats selon la méthode du coût distinct.

#### e) Cotisations et produits perçus d'avance

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

#### f) Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Mobilier de bureau	dégressif	20 %
Ordinateurs	dégressif	20 %
Ordinateurs acquis après le 31 mars 2009	linéaire	4 ans
Améliorations locatives	linéaire	5 ans

#### g) Actifs incorporels et amortissement

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Site Web et logiciels	linéaire	4 ans

#### h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'argent en caisse, les soldes en banque et les placements à court terme ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois de la date d'acquisition.

## Ordre des administrateurs agréés du Québec Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2015

---

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### i) Instruments financiers

##### *Évaluation des instruments financiers*

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements à long terme, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les placements sont évalués à la juste valeur et se composent d'obligations, d'actions et d'unités de fiducie de revenus.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et du prêt à terme.

##### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indicateurs possibles de dépréciation. Le montant de la réduction de valeur est constaté aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de la valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est constatée aux résultats.

##### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

#### j) Dons sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de plusieurs membres bénévoles qui consacrent un nombre important d'heures à œuvrer au sein de plusieurs comités. Ces membres n'offrent pas ces services contre rémunération. Il est donc difficile d'évaluer leur juste valeur et ils ne sont pas constatés aux états financiers.

#### k) Actifs à long terme

Les actifs à long terme doivent être soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Pour déterminer si une dépréciation s'est produite, on compare la valeur comptable d'un actif avec le flux de trésorerie futur et non actualisé qui devrait résulter de son utilisation, plus sa valeur résiduelle. S'il est déterminé que l'actif a subi une perte de valeur, le montant de la dépréciation constatée correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

## Ordre des administrateurs agréés du Québec

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

**31 mars 2015**

---

#### 2. Placements temporaires

	2015	2014
<b>Fonds d'administration générale</b>		
En 2014, certificats de placement garanti, au taux d'intérêt de 1 %, échéant entre le 2 avril 2014 et le 31 mars 2015	- \$	525 000 \$
	-	525 000 \$

---

#### 3. Débiteurs

	2015		2014	
	Fonds d'administration générale	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total	Total
Comptes clients	20 527 \$	- \$	20 527 \$	22 939 \$
Autres courus	19 007	-	19 007	19 465
Subventions à recevoir	3 073	-	3 073	-
Intérêts et dividendes	-	1 922	1 922	2 278
	42 607 \$	1 922 \$	44 529 \$	44 682 \$

---

#### 4. Placements à long terme

	2015	2014
<b>Fonds d'indemnisation</b>		
Fonds mutuels (coût : 125 826 \$; 2014 - 125 826 \$)	129 777 \$	124 473 \$
	129 777 \$	124 473 \$

## Ordre des administrateurs agréés du Québec Notes complémentaires aux états financiers consolidés

**31 mars 2015**

### 4. Placements à long terme (suite)

	2015	2014
<b>Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires</b>		
Obligations portant intérêt à des taux variant de 3 % à 4,2 % échéant de 2015 à 2020 (2014 - taux d'intérêt variant de 3 % à 4,2 % échéant de 2014 à 2020) (coût : 264 225 \$; 2014 - 250 122 \$)	<b>274 075 \$</b>	261 037 \$
Actions (coût : 148 763 \$; 2014 - 151 744 \$)	<b>215 591</b>	196 725
Fiducie de revenus (coût : 43 459 \$; 2014 - 53 516 \$)	<b>60 169</b>	67 789
	<b>549 835</b>	525 551
Moins : portion échéant à court terme	<b>(48 038)</b>	(50 870)
	<b>501 797 \$</b>	474 681 \$

### 5. Immobilisations corporelles

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Améliorations locatives	<b>61 673 \$</b>	<b>57 707 \$</b>	61 673 \$	55 591 \$
Mobilier de bureau	<b>136 136</b>	<b>134 097</b>	136 136	133 587
Ordinateurs	<b>268 122</b>	<b>257 053</b>	268 122	254 344
	<b>465 931 \$</b>	<b>448 857 \$</b>	465 931 \$	443 522 \$
Valeur nette		<b>17 074 \$</b>		22 409 \$

## Ordre des administrateurs agréés du Québec

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

**31 mars 2015**

---

#### 6. Actifs incorporels

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Logiciels pour gestion du tableau des membres	132 604 \$	132 604 \$	132 604 \$	132 604 \$
Site web	25 377	25 377	25 377	25 377
Logiciel	2 390	577	2 015	42
	<b>160 371 \$</b>	<b>158 558 \$</b>	<b>159 996 \$</b>	<b>158 023 \$</b>
Valeur nette		<b>1 813 \$</b>		<b>1 973 \$</b>

Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait une acquisition de logiciels de 375 \$ (2014 - 2 015 \$).

---

#### 7. Marge de crédit bancaire

L'Ordre dispose d'une facilité rotative à demande de 20 000 \$ en tout temps, et de 100 000 \$ entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars inclusivement, portant intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 2,20 % et est renouvelable annuellement. Au 31 mars 2015, la marge n'est pas utilisée (2014 - néant \$).

---

#### 8. Crédoiteurs

	2015	2014
Taxes à la consommation	81 229 \$	91 152 \$
Fournisseurs et charges courues	69 278	113 792
Salaires et vacances à payer	42 937	67 705
Assurance responsabilité professionnelle	2 017	2 780
	<b>195 461 \$</b>	<b>275 429 \$</b>

## Ordre des administrateurs agréés du Québec Notes complémentaires aux états financiers consolidés

**31 mars 2015**

---

### 9. Prêt à terme

	2015		2014	
	Fonds d'administration générale	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total	Total
La Fiducie a consenti à l'Ordre un prêt de 50 000 \$ en avril 2008, portant intérêt au taux de base moyen majoré de 2 % remboursable par une annuité de 7 143 \$ plus l'intérêt, échéant en avril 2015.	7 143 \$	(7 143) \$	-	-
Portion à court terme du prêt à terme.	(7 143)	7 143	-	-
	-	-	-	-

Le versement en capital requis au cours du prochain exercice est le suivant :

2016	7 143 \$
------	----------

### 10. Engagements contractuels

Au 31 mars 2015, les engagements contractuels en vertu des contrats de services et contrat de location échéant à différentes dates jusqu'en 2026, s'établissent à 696 707 \$ pour les cinq prochains exercices et par la suite. Les engagements annuels des cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

2016	90 878 \$
2017	74 640
2018	61 394
2019	61 074
2020	61 660
Par la suite	347 061
	696 707 \$

## Ordre des administrateurs agréés du Québec

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

**31 mars 2015**

---

#### 11. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2015	2014
Diminution des débiteurs	153 \$	36 916 \$
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	6 599	(2 976)
Diminution des créditeurs	(79 968)	(4 014)
(Diminution) augmentation des cotisations reportées	15 960	52 391
	(57 256) \$	82 317 \$

---

#### 12. Gestion du risque financier

##### Politique de gestion des risques

##### *Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires*

La Fiducie a établi une politique de gestion de risques, adoptée le 14 mai 2008, qui consiste à maximiser le rendement tout en assumant un niveau de risque approprié. Ainsi, la répartition-cible des placements à long terme correspond à 40 % en revenus fixes et à 60 % en revenus variables dans une perspective d'optimisation de la relation risque-rendement.

##### *Répartition-cible des actifs*

Obligations	maximum de 50 %
Actions canadiennes	approximativement 30 %
Actions américaines	approximativement 5 %
Croissance	approximativement 5 %
Fonds monétaires	approximativement 5 %
Encaisse	5 %

##### *Fonds d'indemnisation*

Le Fonds d'indemnisation a établi une politique de gestion de risques, adoptée en juin 2008, qui consiste à faire fructifier le montant initial de 100 000 \$ en minimisant l'exposition au risque, notamment par des stratégies de placements qui assureront la stabilité et la protection du fonds.

##### *Portefeuille de référence*

Obligations canadiennes - court terme	10 %
Obligations canadiennes - long terme	40 %
Fonds d'investissement en obligations	20 %
Fonds d'investissement garantis en actions canadiennes	15 %
Fonds d'investissement garantis en actions étrangères	15 %

## Ordre des administrateurs agréés du Québec Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2015

---

### 12. Gestion du risque financier (suite)

#### *Risque de crédit*

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur les créances, lesquelles, une fois concrétisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de dépôt ni de caution.

L'Ordre minimise son risque de crédit en concluant des opérations avec un grand nombre de membres dans divers secteurs d'activités.

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs et des placements correspond à l'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit. L'Ordre minimise les risques de crédit liés à la trésorerie et ses placements à court terme par le biais de dépôts faits uniquement auprès d'institutions financières de bonne réputation.

#### *Risque de marché*

L'Ordre est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix. L'Ordre est exposée principalement aux risques de taux d'intérêt et autre risque de prix.

#### *Risque de taux d'intérêt*

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins en trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. La marge de crédit porte intérêt à taux variable. L'Ordre est donc assujéti à un risque de taux d'intérêt à cet égard, lorsqu'il l'utilise.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêts peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

#### *Autre risque de prix*

Un autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt). L'Ordre gère ce risque en suivant sa politique de gestion des risques.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Aucune modification n'a été apportée à la stratégie globale de gestion du risque depuis l'exercice précédent.

## Ordre des administrateurs agréés du Québec Notes complémentaires aux états financiers consolidés

**31 mars 2015**

---

### 13. Organisme contrôlé

Par la représentation de ses fiduciaires, l'Ordre exerce un contrôle sur la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. La fin de l'exercice financier de la Fiducie est le 31 décembre. À des fins de présentation, les états financiers du 31 décembre 2014 (2014 - 31 décembre 2013) de la Fiducie sont consolidés aux états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

---

### 14. Événement postérieur à la date du bilan

Les fiduciaires de la Fiducie du fonds de bourses d'études et d'affaires ont décidé en janvier 2015 de mettre fin aux activités de la Fiducie et de transférer son patrimoine afin de servir comme capital de départ de la nouvelle Fondation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. À la date du rapport de l'auditeur, le transfert du patrimoine n'a pas encore eu lieu.

---

## Ordre des administrateurs agréés du Québec Annexe consolidée des renseignements supplémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars				2015	2014
	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total	Total
<b>Charge par activité</b>					
Frais généraux	573 327 \$	- \$	47 899 \$	621 226 \$	633 810 \$
Formation continue obligatoire	259 137	-	-	259 137	296 980
Conseil de discipline	89 800	-	-	89 800	88 554
Admission et tableau des membres	59 776	-	-	59 776	60 747
Bureau du Syndic	51 032	-	-	51 032	67 589
Communications et affaires publiques	45 365	-	-	45 365	41 392
Inspection professionnelle	36 208	-	-	36 208	33 178
	<b>1 114 645 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>47 899 \$</b>	<b>1 162 544 \$</b>	<b>1 222 250 \$</b>

## **Production**

Direction générale  
Ordre des administrateurs agréés du Québec

## **Impression**

PréciGrafik

## **Publié par :**

Ordre des administrateurs agréés du Québec  
1050, Côte du Beaver Hall, Bureau 360  
Montréal (Québec) H2Z 0A5  
Téléphone : (514) 499-0880 ou 1 800 465-0880  
Télécopieur : (514) 499-0892

[www.adma.qc.ca](http://www.adma.qc.ca)

## **Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015  
Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2015  
ISBN 978-2-923427-11-9

© 2015, OAAQ. Tous droits réservés.

